

DIRECTION GENERALE DE
LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DU CONTENTIEUX


DECRET n° 86/003 du 8/01/86
SRSA portant versement et nomination de
Monsieur : DIANGOUYA Gabriel Professeur
Certifié de 4° échelon.

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 juillet 1979 ;

(/u la Loi n°76/84 du 7 décembre 1984 portant ratification
de l'Ordonnance n°019/84 du 23 août 1984 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8 juillet 1979 ;

(/u la Loi n°15/62 du 3 février 1962 portant Statut Géné-
ral des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

D.G.B.

(/u le décret n°62-130/MF du 9 mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62-195/FP du 5 juillet 1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n°62-197/FP du 5 juillet 1962 fixant les ca-
tégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du
3 février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62-198/FP du 5 juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62-426/FP du 29 décembre 1962 fixant le
statut des cadres de la catégorie A des Services Administratifs
et Financiers (SAF) ;

(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24 février 1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;

(/u le décret n°73/143 du 24 avril 1973 fixant les modali-
tés de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de
la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n°74-470 du 31 décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n°62-196/FP du 5 juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

D.C.F.

(/u le décret n°80-630 du 27 décembre 1980 portant déblocage
des avancements des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n°84-856 du 8 août 1984 portant nomination du
Premier Ministre ;

(/u le décret n°85/1423 du 07.12.1985 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°85/1434 du 17.12.1985 portant organisation
des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°85-260 du 5 mars 1985 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-

monts et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n°83-1027/MEN-DGAS-DPAI-SP., du 9 décembre 83 portant promotion des Professeurs Certifiés de Lycées des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1983 ;

(/u la demande de l'intéressé,
(/u le décret n°59/23 du 30.1.59 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B,C,D,E des fonctionnaires ;

(/u la lettre n° 639 bis/MTERFPPS.DGT. du 4/10/1985 du Directeur Général du Travail faisant suite à la lettre n° 884/MTERFPPS.DGFP du 2.9.85 du Directeur Général de la Fonction Publique ;

D E C R E T E :

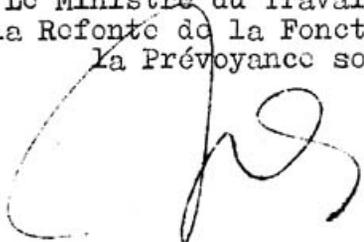
Article 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°73-143 du 24-4-73 et 62-426 du 29-12-62, susvisés, Monsieur DIANGOUAYA Gabriel, Professeur Certifié de 4° échelon, indice 1110, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, titulaire d'une attestation du Diplôme d'Etudes Supérieures en Sociologie du Travail, est versé à concordance de catégorie et d'indice dans les cadres des Services Administratifs et Financiers -SAF-(Travail) et nommé au grade d'Administrateur du Travail de 4° échelon, indice 1110. ACC= 1 an 3 mois et 5 jours.

Article 2° : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 8 janvier 1985, date de la demande de l'intéressé, et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 8 JANVIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail et de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique et de
la Prévoyance sociale :


Bernard COMBO MATSIONA


Ange Edouard POUNGUI

Ampliations :

JORPC 1
DGFP-DC 3
DGB 3
DCF 1
Dossier 3
Intéressé 1
SGG/BC 2

